

Concertation préalable au titre du Code de l'environnement sur le projet d'usine de batteries de Douvrin Billy-Berclau



Présentation au S3PI - 28 janvier 2021

La Commission nationale du débat public : qu'est-ce que c'est ?

AUTORITE

*Habilité à prendre des décisions en son nom
propre*



ADMINISTRATIVE

Institution publique



INDEPENDANTE

*Ne dépend ni des responsables des projets, ni du
pouvoir politique*



Elle défend un droit :

“ *Toute personne a le droit [...] **d'accéder aux informations** relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de **participer à l'élaboration** des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.*

”

Article 7 de la Charte de l'Environnement – rendue
constitutionnelle en 2005

Un droit qui sert à quoi ?

A débattre du bien fondé des projets avant que des décisions irréversibles ne soient prises

Pourquoi ce projet ?

A débattre des conditions à réunir pour sa mise en œuvre

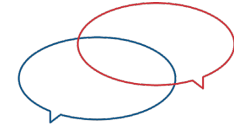
Comment ?

A débattre des caractéristiques du projet, de ses impacts sur l'environnement, du moyen de les éviter, des les réduire ou de les compenser

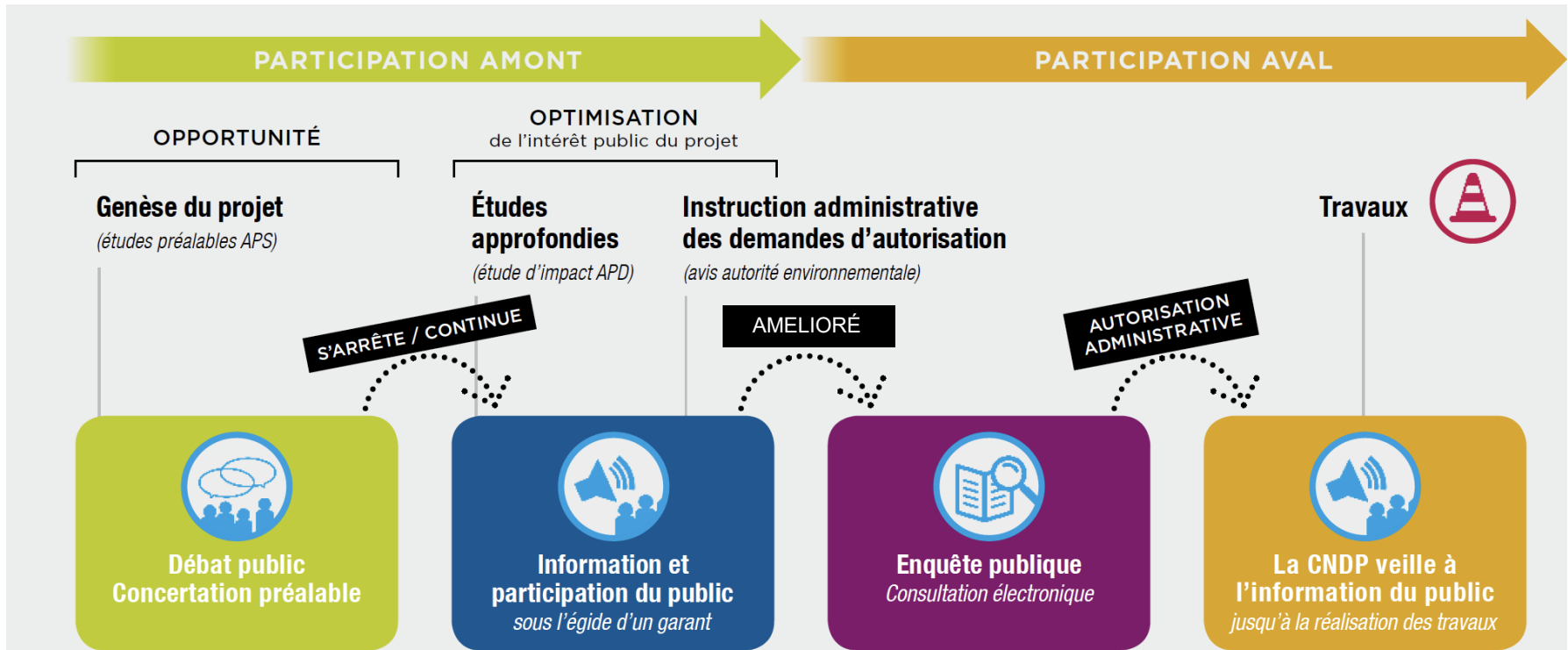
A quelles conditions ?

A permettre l'information et la participation de tous et de toutes tout au long de la vie du projet.

Du suivi dans le temps



Un droit qui sert à quoi ?



Les 6 principes de la CNDP

INDEPENDANCE

Vis-à-vis de toutes les parties prenantes



NEUTRALITE

Par rapport au projet



TRANSPARENCE

Sur son travail, et dans son exigence vis-à-vis du responsable du projet



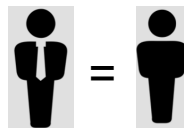
ARGUMENTATION

Approche qualitative des contributions, et non quantitative



EGALITE DE TRAITEMENT

Toutes les contributions ont le même poids, peu importe leur auteur



INCLUSION

Aller à la rencontre de tous les publics



- La procédure de concertation implique une possibilité de d'expression du public et de **dialogue**.
- Elle permet aux participants d'argumenter leurs positions et implique qu'ils soient en capacité d'écouter les arguments de leurs contradicteurs.
- À l'issue de la concertation, un bilan des arguments échangés est dressé.
- Le porteur du projet doit argumenter les réponses apportées aux contributions du public, mais il n'est pas tenu de les retenir.

Le rôle du garant désigné par la CNDP

Le code de l'environnement formalise plusieurs procédures de concertation.

Le garant désigné par la CNDP peut intervenir lors :

- D'une **concertation préalable**. Le suivi de la procédure est assuré par le **garant**. À l'issue, le **garant** rédige un bilan, qu'il publie sur le site du projet, et le maître d'ouvrage doit rendre publiques les mesures prises pour tenir compte des enseignements de la concertation.
- D'une **concertation après un débat public ou une concertation préalable**. Le **garant** assure le suivi de l'information et de la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique. Il rédige chaque année un rapport intermédiaire et, à l'issue de la procédure, il rédige un rapport final.

Le garant ne prend pas partie sur le fond du projet. Il est chargé de garantir :

- Les modalités de participation du public (par exemple : calendrier permettant la participation la plus large et continue du public, rencontres publiques, outils de participation, etc.).
- La qualité, l'intelligibilité et la sincérité des informations diffusées ; **dans ce cadre, il peut notamment demander à la CNDP des expertises complémentaires indépendantes.**
- Le contenu et la qualité des outils d'information et de communication.
- Les caractéristiques et la pertinence des outils d'expression du public.
- La possibilité pour le public de poser des questions.
- Le respect des principes et valeurs d'une démarche de concertation du public.

Saisine de la CNDP

- + **1 mois** : décision d'organiser une concertation et désignation d'un garant de la concertation
- + **2/3 mois** : préparation de la concertation et validation du document de la concertation, des modalités et du calendrier (si concertation organisée par la CNDP)
- + **15 jours** : publicité
- + **15 jours/3 mois** : la concertation préalable proprement dit
- + **1 mois** : remise au maître d'ouvrage du bilan du garant pour qu'il en assure la publication
- + **2 mois** : publication par le M.O des mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour tenir compte des enseignements de la concertation
- + **X mois** : continuité de la participation du public jusqu'à l'enquête publique

Diversifier le type de rencontres :

- Réunions publiques
- Débats mobiles
- Débats itinérants
- Ateliers citoyens
- Conférences de citoyens

Rencontres avec les étudiants

Rencontres avec les entreprises

Ateliers de cartographie participative

Dialogue 3D

Etc.

Utiliser les outils numériques : réseaux sociaux, site internet, applications, forum actif (réunion publique numérique)

Quelques exemples de rencontres publiques



Qui est le garant ?

- Anne Girault, ingénieure, consultante en environnement et climat, retraitée, Vaucluse
- Etienne Ballan, sociologue et urbaniste, enseignant en paysage et projet urbain participatif, Bouches du Rhône

***Vous souhaitez
nous contacter ?***

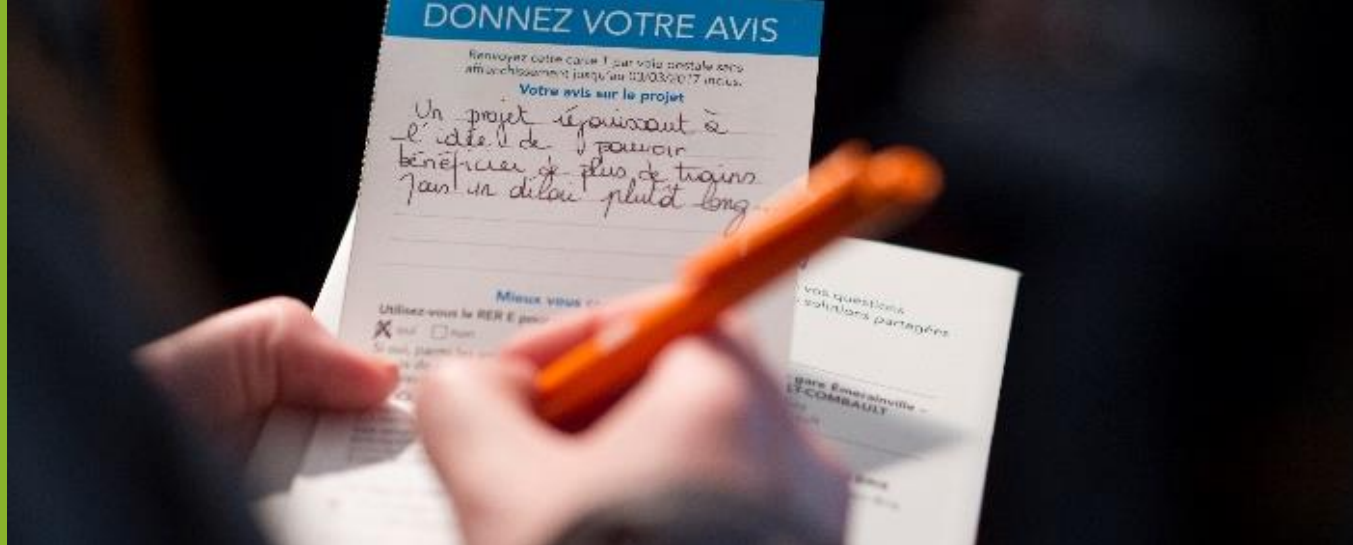
etienne.ballan@debat-cndp.fr

anne.girault@garant-cndp.fr

Tel : 07 49 59 30 13

Projet ACC

Usine de production de batteries à Douvrin / Billy Berclau



Proposition des modalités de la concertation préalable

***Sous réserve de la décision de la
CNDP du 03/02/2021***

Les périmètres de la concertation

Périmètre local :

114 communes

532 842 habitants

2 départements : 59 et 62

4 agglomérations :

. Métropole Européenne de Lille

. CA Lens Liévin

. CA Béthune Bruay Artois Lys
Romane

. CC Hénin Carvin

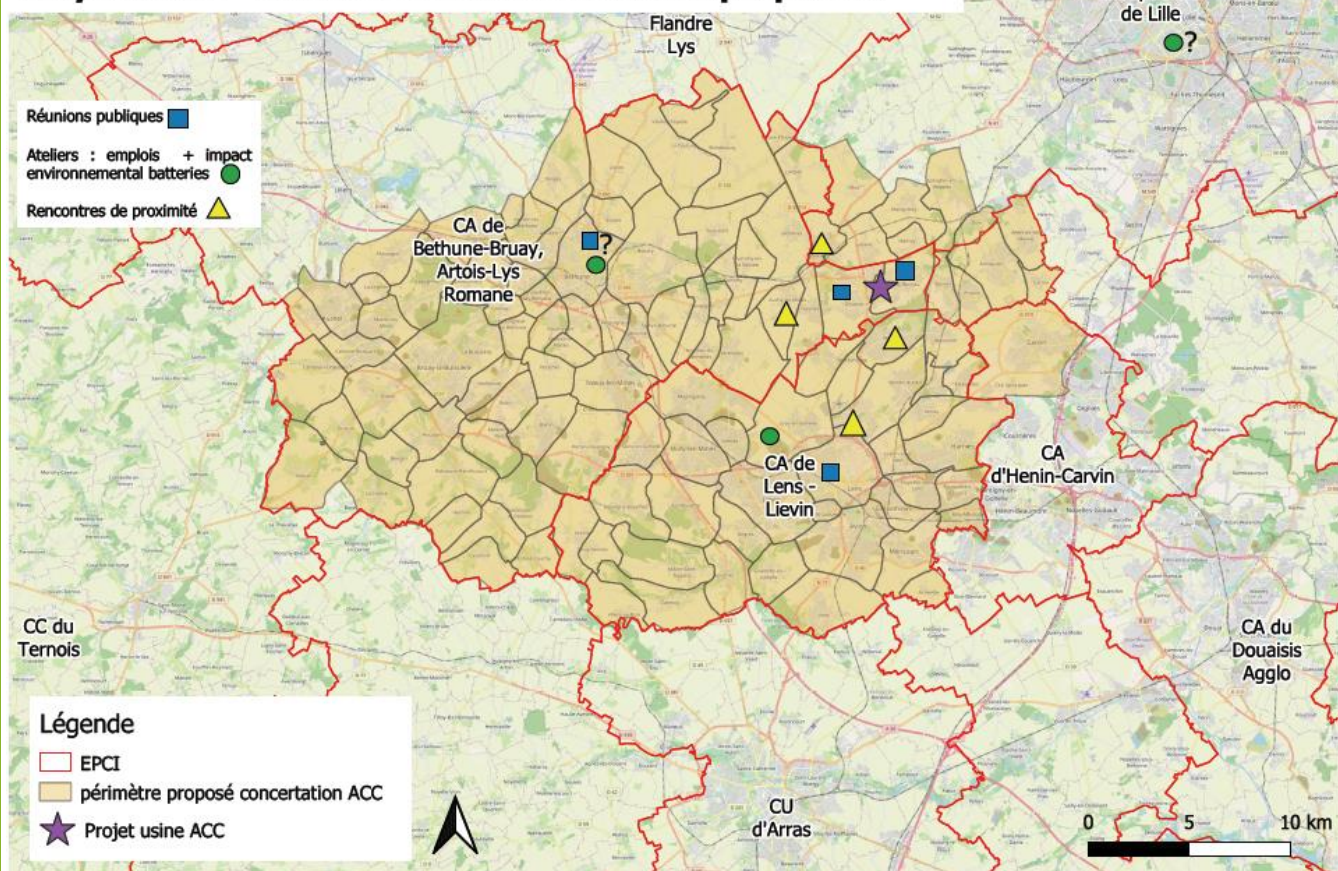
Périmètre régional :

Région Hauts-de-France

Périmètre national :

France entière avec attention
particulière à Nouvelle Aquitaine

Projet ACC - Usine de production de batteries à Douvrin Billy Berclau - Périmètre local et modalités proposées



Sous réserve de la décision de la CNDP du 03/02/2021

Les 6 thèmes de la concertation pré-identifiés :

Sous réserve de la décision de la CNDP du 03/02/2021

Thème 1: mobilité électrique.

Définitions, état des lieux, rôle dans la transition énergétique

Thème 2: les impacts des batteries pour véhicules électriques.

Impact carbone, approvisionnement des matériaux, recyclage, innovation

Thème 3: la politique industrielle en faveur de la mobilité électrique.

Concurrence internationale, cadre d'intervention des Etats européens et de la France, souveraineté technologique de l'Europe, compétences

Thème 4: développement et revitalisation économiques.

Revitalisation économique et industrielle, stratégies des collectivités locales, filière de recyclage

Thème 5: emplois, formations, compétences.

Création d'une filière, besoins de compétences, offres de formations existantes et à développer

Thème 6: les effets de l'usine sur son environnement.

Gestion de l'eau, rejets, consommation d'énergie, acoustique, sécurité industrielle, cadre de vie des riverains

Synthèse du dispositif proposé pour s'informer

- **Synthèse** du projet et de la concertation
- **Dossier** de concertation
- **Affichage** d'annonce des modalités dans les lieux publics
- **Exposition** itinérante avec **urnes et fiches avis**
- **Communiqués et dossier de presse, interviews**, relais médias locaux, régionaux et nationaux (presse écrite, radios et TV , 1 émission télé ou radio)
- Relais sur les **réseaux sociaux**
- Relais locaux : **kit d'information pour les collectivités** (gazettes, sites web, affichage...)
- **Plateforme Internet de la concertation** : documentation sur le projet et la concertation, actualités, présentations et comptes-rendus des réunions, documentation complémentaire au fur et à mesure de la concertation, contributions et commentaires sur les contributions, questionnaire
- Certaines **mairies à proximité immédiate** du site souhaitent organiser des **stands d'information** dans leurs locaux, ACC s'y associera notamment en mettant à disposition le kit d'information
 - Exemple : exposition du projet en mairie de Billy-Berclau, accueil par du personnel de la mairie 6 jours sur 7 en continu et passage régulier du MOA

Le dossier de concertation

- Le dossier de concertation:
 - Présente l'environnement du projet : transition énergétique, mobilité électrique, enjeux industriels
 - Replace le projet au sein des stratégies d'aménagement du territoire
 - Présente les principales caractéristiques du projet, son mode de financement et ses effets socio-économiques et sur l'environnement
 - Présente les suites envisagées pour la mise en œuvre à l'issue de la concertation
- Le dossier sera disponible et consultable :
 - En ligne sur la plateforme Internet de la concertation
 - Lors des modalités de concertation en présentiel : ateliers, réunions publiques, rencontres de proximité.

Plateforme Internet de la concertation : pour s'informer et s'exprimer

Sous réserve de la décision de la CNDP du 03/02/2021

Création d'un site internet www.concertation-ACC.fr dédié à la concertation du projet ACC

Arborescence proposée :

- 1. La concertation** : processus CNDP, les rendez-vous (*possibilité de s'inscrire en ligne*), comptes-rendus (*réalisés par ACC et visés par les garants*) et présentations
- 2. Le projet ACC Douvrin – Billy-Berclau** : le dossier de concertation, la synthèse
- 3. Approfondir** : proposition de ressources d'informations complémentaires (*le contenu sera organisé comme dans le dossier de concertation*)
 - Enjeux climatique, industriel, mobilité.
 - Le véhicule électrique et la batterie
 - Emplois et compétences
 - Effets sur l'environnement, etc.
- 4. Contribuer** : poser une question (formulaire de dépôt + consultation des questions-réponses déjà publiées - *réponses établies par ACC et partenaires publics, visées par les garants, délai de 15 jours*), donner son avis / déposer une contribution, commenter les avis et les contributions, répondre au questionnaire.

Seront également disponibles : les **actualités**, une **FAQ**, la **charte de modération**, les mentions légales et relatives à la protection des données personnelles

Focus sur le cycle de 3 webinaires à l'échelle nationale

- Format envisagé : en ligne, toutes les 2 semaines, aux mêmes horaires, durée 1h30 à 2h
- **1 Atelier de concertation sur le développement de la mobilité électrique au service de la transition énergétique, enjeux et impacts**
 - Effets et leviers de la mobilité dans la lutte contre le changement climatique
 - La vision des industriels, des experts, de la puissance publique et des associations environnementales
- **1 Atelier de concertation sur la politique industrielle en faveur de la mobilité électrique**
 - Les engagements de l'Europe et du gouvernement français, « l'Alliance européenne des batteries ». La souveraineté technologique et industrielle de l'Europe.
 - Les défis industriels de la mobilité électrique et les enjeux de compétitivité, les aspects compétences
- **1 Atelier de concertation sur la réduction des impacts environnementaux des batteries** *(co-organisé avec le pôle de compétitivité économie circulaire TEAM², basé à Loos-en-Gohelle)*
 - Quel impact environnemental sur l'ensemble du cycle de vie des batteries ?
 - Focus sur les métaux stratégiques et sur la fin de vie des batteries (2nde vie, recyclage)

La liste des intervenants est en cours d'élaboration avec les garants

Sous réserve de la décision de la CNDP du 03/02/2021

- **Réunion publique d'ouverture de la concertation à Douvrin / Billy-Berclau**
 - Présenter le dispositif de la concertation, les moyens et outils mis à disposition.
 - Présenter les grandes caractéristiques du projet.
 - Recueillir et répondre aux observations, questions, remarques.

- **Webinaire régional (table-ronde) sur « Evolution du tissu industriel et emploi : constats et perspectives » à Lille**
 - Exposés de différents intervenants sous un angle prospectiviste autour de la vision du tissu industriel des Hauts-de-France en 2030-2050 et les impacts sur l'emploi
 - Intervenants pressentis
 - ADEME régionale (prospective économique)
 - REV3
 - Région Hauts-de-France (développement économique ; emplois-formations-compétences)
 - Autres envisagés : Team² sur les aspects mise en place d'une nouvelle filière métallurgique régionale
 - Travail en plénière pour aboutir à un constat et des perspectives partagées, à restituer à l'atelier de Béthune

Sous réserve de la décision de la CNDP du 03/02/2021





- **Atelier de concertation sur l'emploi-formation-compétences à Béthune**
 - Travail des participants en sous-groupes de profils variés, tous sur les mêmes questions, 4 questions à traiter successivement, qui seraient :
 - Quelles sont les forces et les possibilités d'amélioration du territoire pour relever les défis d'un projet tel qu'ACC, en termes d'emploi et de formation ?
 - Comment ACC et les acteurs du territoire peuvent-ils s'appuyer sur ces forces ? Quels leviers ?
 - Comment ACC et les acteurs du territoire peuvent-ils contribuer à compléter les dispositifs existants ?
 - Comment peut-on développer les retombées pour le territoire en termes d'emplois ?
 - Puis partage en plénière
- **Emission(s) radio ou TV (nationale ou régionale) de débat sur le projet ACC**
 - Toucher un public large, par une modalité à distance alternative à l'usage d'Internet
 - Présenter le dispositif de la concertation, les moyens et outils mis à disposition.
 - Présenter les grandes caractéristiques du projet et répondre aux observations, questions, remarques.

Sous réserve de la décision de la CNDP du 03/02/2021

- **4 Rencontres de proximité** dans 2 centres commerciaux (Lens et Auchy-les-Mines) et à 2 marchés (Wingles, La Bassée)
 - Stands avec la documentation sur le projet, l'exposition, une urne avec des fiches avis. Le MOA sera présent pour échanger avec le public et répondre à ses questions dans les centres commerciaux et au marché.
 - Mise à disposition d'un mur d'expression, comme suggéré par la CNDP : espace où chacun pourra laisser un message, une idée autour de 4 thématiques : Transition énergétique / Economie – Formation - Emploi / Effets sur l'environnement / Souveraineté industrielle.
 - Cette modalité permet d'aller au contact d'un public qui participe moins aux modalités classiques de la concertation
- **Réunion publique riverains sur la sécurité industrielle**
- **Réunion publique de clôture de la concertation à Lens ou Béthune**
 - Rappeler les grandes caractéristiques du projet et recueillir les observations, questions, remarques.
 - Mettre en commun les premiers enseignements de la concertation (garants, MOA).
 - Annoncer les étapes suivantes du processus de consultation du public et du projet.

Sous réserve de la décision de la CNDP du 03/02/2021

Calendrier prévisionnel des réunions

Evènement prévu	Semaine cible	Dates possibles
Réunion publique d'ouverture à Douvrin / Billy Berclau	Sem 08/03	Mercredi 10/03 18h-19h30 ?
Réunion publique riverains sur la sécu industrielle	Sem du 05/04	Mercredi 07/04 18h-19h30
 Webinaire régional prospective tissu industriel	Sem du 08/03	Jeudi 11/03 18h-19h30
Atelier compétences-formations (Béthune)	Sem du 22/03	Jeudi 25/03 18h-19h30
 Webinaire 1 mobilité électrique	Sem du 15/03	Mardi 16/03 18h-19h30
 Webinaire 2 politique industrielle	Sem du 29/03	Mardi 30/03 18h-19h30
 Webinaire 3 impacts environnementaux des batteries	Sem du 12/04	Mardi 13/04 18h-19h30
Réunion publique de clôture (Lens)	Sem du 19/04	Mardi 20/04 18h-19h30

- Caler les jours et horaires du cycle des 3 webinaires : **mardis 18h-19h30**
- Quid des 2 centres commerciaux et 2 marchés ? **Avec les garants – marché mercredi 07/04 matin Wingles, 10/03 un centre commercial Auchy-les-Mines – marché La Bassée jeudi 25/03 – Cora Lens 24/03 après-midi**
- Quelle association des garants aux émissions radio / télé ? **Présence des garants**